

ANNEXE III - GRILLE D'AIDE A LA REDACTION DE PROJETS SPORTIFS MUTUALISES – ESMS SECTEUR HANDICAP					
Item / Axe	Conditions	Questions à se poser	Objectifs visés (exemples non exhaustifs)	Pistes d'action / Partenariats	Indicateurs de réussite
1. Activités Physiques Quotidiennes (APQ) pour les ESMS enfants et Activités Physiques Hebdomadaires (APH) pour les ESMS adultes	1. Pour les établissements enfants, mettre en œuvre les 30' d'APQ et l'intégrer dans le projet global . 2. Pour les établissements adultes, mettre en œuvre les 2 x 1 heure d'APH et l'intégrer dans le projet global	1. Quels temps et espaces disponibles peuvent être utilisés pour les APQ ou APH au sein des établissements ? 2. Quels professionnels internes peuvent être mobilisés (éducateurs, AES, animateurs, etc.) ? 3. Quels outils ou supports pédagogiques sont nécessaires ? 4. Quelles activités simples, ludiques et adaptées peuvent être proposées quotidiennement ? 5. Quel accompagnement / formation des professionnels est nécessaire ? 6. Quels partenariats peuvent enrichir ou soutenir ce déploiement ? 7. Quel taux d'horaire d'un intervenant extérieur pour un cycle de pratique sportive (dont frais de déplacement) ? (fourchette à préciser).	Instaurer une routine d'activité physique accessible, inclusive et bénéfique à la santé globale des personnes accompagnées.	1. Élaboration d'un programme APQ ou hebdomadaire adapté. 2. Formation ou sensibilisation des équipes à l'animation de courtes séquences d'activité. 3. Aménagement d'espaces propices aux APQ et APH. 4. Mise en place d'un système de suivi (fiche, carnet, application...).	% de personnes atteignant les 30 min/jour (objectif : ≥ 80 % sur 4 jours/semaine). - Nombre total de séances APQ réalisées / mois (objectif : ≥ 16 séances/mois/personne). - Nombre de professionnels formés (objectif : ≥ 70 %). - Nombre d'espaces APQ ou APH identifiés et utilisés. - Baisse de la sédentarité observée (par fiches de suivi) suite à mise en oeuvre APQ ou APH.

ANNEXE III - GRILLE D'AIDE A LA REDACTION DE PROJETS SPORTIFS MUTUALISES – ESMS SECTEUR HANDICAP					
Item / Axe	Conditions	Questions à se poser	Objectifs visés (exemples non exhaustifs)	Pistes d'action / Partenariats	Indicateurs de réussite
2. Cycle de pratique avec des clubs sportifs	1. Au moins 3 cycles d'activités sportives proposées de minimum 10 séances par cycle.	1. Quels clubs locaux peuvent proposer des activités aux personnes accompagnées ? 2. Comment proposer un panel d'activités pouvant répondre aux envies individuelles des personnes accompagnées ? 3. Pour les établissements enfants, quel accompagnement des intervenants extérieurs pour favoriser le déploiement des 30' APQ au sein de l'établissement en complément des cycles proposés ? 4. Pour les établissements enfants, quels intervenants locaux mobilisés pour intégrer les dispositifs SRAV (Savoir Rouler A Vélo) et/ou Savoir Nager au projet global ? 5. Quelles modalités de transport vers le lieux de pratique et mobilisation des équipes au sein des établissements ? 6. En fonction des besoins des clubs partenaires, quelle sensibilisation des encadrants sportifs aux spécificités des publics accompagnés ? 7. Quel taux d'horaire d'un intervenant extérieur pour un cycle de pratique sportive (dont frais de déplacement) ? (fourchette à préciser).	Favoriser une pratique sportive régulière et répondant aux envies individuelles des personnes accompagnées.	1. Signature de conventions de partenariat avec des clubs. 2. Co-construction de cycles avec les éducateurs sportifs dont sensibilisation aux publics accompagnés. 3. Temps de rencontres inter-établissements et/ou d'évènements partagés avec les membres du clubs (compétitions, entraînements partagés).	1. Nombre de cycles organisés. 2. Taux de participation des personnes accompagnées/ESMS. 3. Evaluation du niveau d'AP des personnes en amont et à la fin du projet. 4. Satisfaction des usagers et partenaires.

ANNEXE III - GRILLE D'AIDE A LA REDACTION DE PROJETS SPORTIFS MUTUALISES – ESMS SECTEUR HANDICAP					
Item / Axe	Conditions	Questions à se poser	Objectifs visés (exemples non exhaustifs)	Pistes d'action / Partenariats	Indicateurs de réussite
3. Accompagnement individualisé	1. Intégrer phase d'immersion individuelle dans le cycle d'APS.	1. Quels lieux de pratique (clubs, associations, équipements municipaux) sont accessibles localement ? 2. Comment recueillir les envies individuelles des personnes accompagnées ? 3. Quel accompagnement individualisé est nécessaire (matériel, humain, financier) ? 4. Quelles actions d'inclusion doivent être mises en place ? 5. Quelles modalités de transport doivent être prévues ? 6. Quels partenariats locaux peuvent être sollicités pour faciliter l'inclusion en milieu ordinaire ou adapté.	Favoriser l'autonomie et l'inclusion sociale des personnes accompagnées via une pratique de loisirs choisie et régulière.	1. Réalisation d'entretien individuel avec le résident. 2. Mise en relation individuelle avec les structures de loisirs ordinaires ou adaptées. 3. Organisation de visites ou séances d'essai accompagnées. 4. Élaboration de projets personnalisés d'accès aux loisirs.	1. Nombre de personnes accompagnées vers une structure de loisirs. 2. % d'accompagnement individuel / nb total de résident. 3. % de prise de licence.
4. Achat de matériels sportifs	1. Ne doit pas dépasser 25% du budget total 2. Liste du matériel éligible : ...	1. Quels matériels sportifs existants au sein des ESMS partenaires ? 2. Quelle réflexion sur un achat mutualisé pour réduire les coûts ? 3. Quels besoins en matériel pour favoriser une pratique sportive pérenne et régulière ? 4. Quelle capacité de stockage du matériel ? 5. Quelles modalités de mutualisation de matériel inter-établissements ? 6. Quelle compétence en interne ou en externe pour assurer la maintenance du matériel ?	1. Doter les établissements de matériels sportifs. 2. Favoriser la mutualisation inter établissement de matériels sportifs.	1. Réalisation d'un diagnostic partagé des besoins. 2. Achat groupé (optimisation financière). 3. Mise en place d'un planning de prêt / rotation.	1. Taux d'utilisation du matériel. 2. Réduction des coûts d'achat par mutualisation.
5. Montée en compétences des référents APS	Réflexion à mener par l'ESMS, mais les dépenses de formation ne sont pas éligibles dans le cahier des charges.	1. Quels sont les besoins en formation des référent.es APS impliqués ? 2. Quelle offre de formation pour une montée en compétence des référent.es dans la mise en œuvre de projets d'APS ?	Renforcer l'expertise interne pour encadrer durablement la pratique sportive.	1. Identification des offres de formation. 2. Participation aux temps d'animation de réseau.	1. Nombre de référents formés. 2. Taux de participation aux temps d'animation de réseau.

ANNEXE III - GRILLE D'AIDE A LA REDACTION DE PROJETS SPORTIFS MUTUALISES – ESMS SECTEUR HANDICAP					
Item / Axe	Conditions	Questions à se poser	Objectifs visés (exemples non exhaustifs)	Pistes d'action / Partenariats	Indicateurs de réussite
6.Frais de fonctionnement	Ne doit pas dépasser 10% du budget total dans la limite de 5000€.	1. Quel établissement dépose le projet ? 2. Quelles modalités de pilotage du projet entre les partenaires ? 3. La coordination est-elle réalisée par un ou des ESMS partenaire ou par un acteur partenaire extérieur (comité, club, etc.) ?	Structurer et pérenniser les partenariats à l'échelle du territoire.	1. Création d'un comité de pilotage inter-établissements. 2. Elaboration d'un calendrier commun.	